

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 22 mai 2020 à 10 h 17, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences par visioconférence :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément et Jasmine Sharma ainsi que le conseiller M. Paul Dumoulin.

### Sont également présents par visioconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **20-05-412 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 22 mai 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

5. Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres no 401-110-18-66 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation / Affichage temporaire / Commerces / COVID-19
3. Autorisation / Aménagement de terrasses temporaires / Restaurants, casse-croûtes et cafés / COVID-19
4. Adoption / Règlement n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare
6. Association Animation Jeunesse Vaudreuil / Camps de jour / Animation dans les parcs / Aide financière supplémentaire / COVID-19
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

## **20-05-413 Autorisation / Affichage temporaire / Commerces / COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aider à la relance des activités commerciales sur son territoire, notamment en améliorant la visibilité des établissements;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 ne permet une seule enseigne temporaire par terrain;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé sur leur terrain, malgré la réglementation applicable, l'affichage temporaire d'un maximum de trois enseignes (affiches, banderoles ou plumes), à raison d'une superficie maximale de 3 mètres carrés chacune, et ce, uniquement pour les commerces dont l'usage fait partie de l'une des catégories suivantes :

- vente au détail et service;
- hébergement et restauration;
- récréation commerciale;
- service aux véhicules;
- service de divertissement;

QUE l'autorisation donnée à l'égard de ces enseignes prenne fin le 15 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-05-414 Autorisation / Aménagement de terrasses temporaires / Restaurants, casse-croûtes et cafés / COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aider à la relance des activités des établissements de restauration sur son territoire, notamment en permettant l'aménagement de terrasses extérieures temporaires dans les aires de stationnement ou sur le domaine public, lorsque possible, à charge pour l'occupant d'en acquitter le loyer;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé, au moyen d'une lettre de confirmation du directeur général, l'aménagement de terrasses extérieures temporaires sécuritaires et adaptées aux directives de la Santé publique, pour les restaurants, casse-croûtes et cafés déjà détenteurs d'un certificat d'occupation émis par la Ville;

QUE l'autorisation donnée à l'égard de ces terrasses temporaires prenne fin le 15 octobre 2020 et qu'elles soient démantelées au plus tard le 20 octobre suivant;

QU'il soit prévu à la lettre de confirmation que l'occupation temporaire des terrasses ne donne aucun droit acquis à leur réinstallation dans le futur.

« ADOPTÉE »

**20-05-415 Adoption / Règlement n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1731-01 a été déposé à une séance tenue le 19 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1731-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1731 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 295 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

**20-05-416 Association Animation Jeunesse Vaudreuil / Camps de jour / Animation dans les parcs / Aide financière supplémentaire / COVID-19**

CONSIDÉRANT la publication, par la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le 15 mai 2020, du Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour – COVID-19 en vue de contrôler les activités de camps de jour pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT que l'organisme Association Animation Jeunesse Vaudreuil, afin de respecter les directives contenues à ce guide, devra assumer des obligations supplémentaires substantielles, notamment au niveau des ratios d'encadrement des enfants;

CONSIDÉRANT qu'une partie des coûts liés à ces obligations supplémentaires sera assumée par les usagers alors que le tarif hebdomadaire maximal passera de 70 \$ à 80 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-079 accordant une aide financière de 100 000 \$ à Association Animation Jeunesse Vaudreuil pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT également la résolution 20-02-081 accordant une aide financière supplémentaire de 50 000 \$ afin de répondre au défi de la rareté du personnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder une aide financière supplémentaire afin d'aider l'organisme à répondre aux défis posés par la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'accorder à l'organisme une aide financière pour lui permettre, à l'extérieur du cadre des camps de jour, d'animer des terrains de jeux de la Ville pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT que les besoins en matière d'animation des terrains de jeux de la Ville ne peuvent être évalués avec précision et qu'il y a lieu de prévoir des fonds supplémentaires à ce titre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière supplémentaire de 237 000 \$ soit versée à l'organisme Association Animation Jeunesse Vaudreuil afin de lui permettre de respecter les exigences supplémentaires contenues au Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour;

QU'aux fins de permettre à l'organisme d'animer les terrains de jeux de la Ville, une somme de 50 000 \$ lui soit versée;

QUE le trésorier soit en outre autorisé à verser à l'organisme, sur recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture, une somme supplémentaire maximale de 50 000 \$ pour satisfaire aux possibles besoins excédentaires en animation des terrains de jeux.

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-701-70-481	(Programmation Festival de cirque)	100 000 \$
DE : 02-701-70-489	(Honoraires gestion production)	120 000 \$
DE : 02-701-70-340	(Marketing et communication)	27 000 \$
DE : 01-111-00-401	(Foncière indust. Ann. antérieure)	60 000 \$
DE : 02-701-70-484	(Équipe d'opération)	30 000 \$
À : 02-590-00-970	(Subventions organismes sociaux)	337 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**20-05-417 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 10 h 24 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier